

## **Circulaire n° DGOS/R1/2011/489 du 23 décembre 2011 relative à la campagne tarifaire 2011 des établissements de santé**

23/12/2011

Cette circulaire vise à préciser les conditions d'allocation, aux établissements de santé des ressources complémentaires d'assurance maladie déléguées. Les dotations régionales sont majorées à hauteur de 157,45M€ supplémentaires, dont 142,24M€ au titre des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation (MIGAC) et 15,21M€ au titre de l'objectif des dépenses d'assurance maladie (ODAM).

[Circulaire n°2011-489 en version PDF](#)